



MODÈLE DE RÉSOLUTION

CHARTRE TÉMISCABITIBIENNE « CULTIVONS LEUR POTENTIEL »

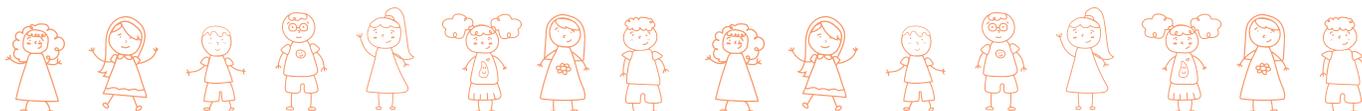


CONSIDÉRANT QU'en Abitibi-Témiscamingue, environ 1 enfant sur 3 est vulnérable dans au moins un domaine de développement à l'entrée à la maternelle, ce qui fragilise leur plaisir d'apprendre et leur désir de réussir ;

CONSIDÉRANT QUE dès la naissance, chaque geste posé par un parent ou un adulte de l'entourage aura des effets sur le reste de la vie de l'enfant : épanouissement, santé, réussite éducative, entrée dans le monde adulte et capacité à contribuer activement à la société ;

CONSIDÉRANT QU'une multitude d'acteurs jouent un rôle déterminant auprès d'un enfant, dès sa naissance et à tous les stades de son parcours de vie (famille, entourage, intervenants de la communauté, décideurs des institutions et des gouvernements locaux, régionaux et nationaux) et que chacun a des impacts divers selon ses leviers : action directe, formation et développement des pratiques, recherche, création d'environnements favorables ou de politiques publiques ;

CONSIDÉRANT QUE pour créer des communautés bienveillantes autour de nos tout-petits, nous devons agir ensemble, de manière concertée, en mettant en commun les capacités et les missions de divers acteurs qui encadrent les enfants et les jeunes. Les impacts sont encore plus grands lorsque les actions sont réalisées collectivement ;



CONSIDÉRANT QUE l'accès à des ressources et à des services dans la communauté contribue à la qualité du milieu dans lequel l'enfant grandit et influence le développement sain des enfants ;

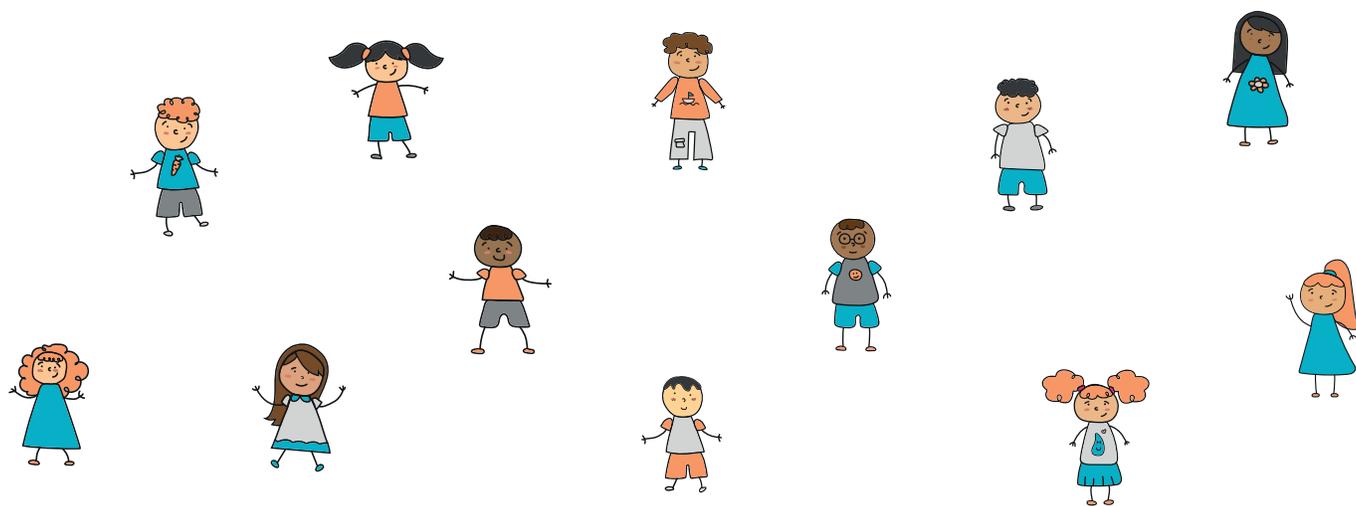
CONSIDÉRANT QUE la Charte témiscabitiébienne « Cultivons leur potentiel » repose sur 5 principes d'action qui ont fait leurs preuves :

- reconnaître et soutenir les parents comme les premiers alliés du développement des enfants ;
- agir tôt ;
- miser sur des approches prometteuses ;
- agir avec convergence et cohérence ;
- agir avec bienveillance.

CONSIDÉRANT QUE la Charte témiscabitiébienne « Cultivons leur potentiel » mobilise un grand nombre d'acteurs issus de tous les milieux ;

IL EST PROPOSÉ PAR _____ **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS** que le conseil de la municipalité de _____ adopte la Charte témiscabitiébienne « Cultivons leur potentiel » et s'engage à :

- remplir le formulaire en ligne de la Charte <https://actionreussite.ca/charte> afin de démontrer l'engagement de la municipalité ;
- mettre les besoins de l'enfant au cœur des décisions ;
- reconnaître que les 5 principes d'action sont essentiels à la réussite de notre agir collectif ;
- poser des gestes concrets et cohérents avec les principes d'action ;
- faire connaître la Charte et encourager les citoyens et partenaires à y adhérer.



Inspiré de la Charte estrienne Voir grand pour nos enfants

**Action
Réussite**
Abitibi-Témiscamingue